

EXTRAIT DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
séance du 17 octobre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le dix-sept octobre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni, sous la présidence de Monsieur Richard HAAS, Maire de la Ville de Langueux

Etaient présents Mesdames Malorie MEHEUST, Sylvie GUIGNARD, Angélique STEUNOU, Laura BLEVIN, Maryline NIVET, Catherine PEPIN, Françoise GALLOUET, Béatrice REDON, Françoise HURSON, Amandine ANDRE, Valérie TRAISSAC, Marie-Noëlle MORISE, Laurence LEVEE

Messieurs Richard HAAS, Eric TOULGOAT, Hubert HILLION, Guillaume HAMON, Olivier LECORVAISIER, Christian KERAUTRET, Jean-Yves HINAULT, Michaël BAUDET, Jean-Louis SENECHOU, Loïc JAMBOU, Sébastien BOUL, Yann SOULABAIL, Jean BELLEC, Jean-Pierre REGNAULT, Yann HAMON

Absents excusés Madame Isabelle ETIEMBLE (pouvoir donné à Malorie MEHEUST)

Secrétaire de séance Madame Malorie MEHEUST

Secrétaire auxiliaire Monsieur Yannick RAULT, Directeur Général des Services

Rapport n° 2023-108 **ALIGNEMENT RUE MATHURIN MORIN – REGULARISATION AVEC LA SCI TRINOT IMMO**

Rapporteur : Monsieur Guillaume HAMON – Adjoint à l'urbanisme, au patrimoine et à la sécurité

A l'occasion de la vente d'un terrain bâti situé au 1 rue de Rennes, un alignement a été délivré afin de régulariser l'emprise du cheminement piéton existant situé rue Mathurin Morin, à intégrer au domaine public.

Il convient donc de procéder à la régularisation foncière de cette emprise, telle qu'elle a été acceptée par la SCI TRINOT IMMO, représentée par Me Amaury de CHABOT, le 13 avril 2023 :

N° de parcelle	Surface totale de l'emprise foncière	Surface des emprises concernées	Propriétaires	Prix / conditions
BO n° 76p	248 m ²	≈ 30 m ² * Soit 12,1 % d'emprise	SCI TRINOT IMMO 13 rue Pierre le Gorrec 22000 SAINT-BRIEUC	Selon forfait : 12 m ² x 5 € = 60 € 12 m ² x 10 € = 120 € 6 m ² x 30 € = 180 € TOTAL = 360 €

*L'emprise exacte sera déterminée par la réalisation d'un document d'arpentage par un Géomètre-expert dont les frais seront supportés par la Ville de Langueux. Cette procédure sera réglée au moyen d'un acte administratif ou notarié, dont les frais seront pris en charge par la Ville de Langueux.

En conséquence, **je vous propose** :

- D'approuver l'acquisition à la SCI TRINOT IMMO d'une partie de la parcelle cadastrée section BO n° 76 située 1 rue de Rennes/rue Mathurin Morin, au prix de 360 € ; le prix définitif étant déterminé après réalisation du document d'arpentage ;
- D'autoriser Monsieur le Maire, ou Madame Malorie MEHEUST, 1^{ère} Adjointe, à signer l'acte de vente à intervenir qu'il soit sous la forme notariée ou administrative, ainsi que tout document s'y rapportant ;
- et de dispenser Monsieur le Maire, en application de l'article R 2241-7 du Code Général des Collectivités Territoriales, de procéder à la purge des privilèges et hypothèques susceptibles d'être inscrits sur l'immeuble acquis, le prix de vente étant inférieur à 7 700 €.

Le présent rapport ne soulevant ni avis contraire, ni observation est ADOPTE à l'unanimité.

Pour extrait conforme,

Languéux, le 19 octobre 2023

Le Maire,

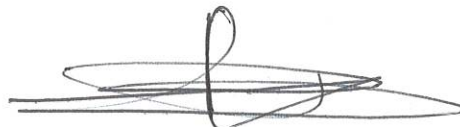


Richard HAAS



Le Secrétaire de séance,

Malorie MEHEUST



Alignement rue Mathurin Morin Régularisation avec la SCI TRINOT IMMO

